



## Abandonnée enfant à la DDASS.....

-----  
Par Katryna

Bonjour,

A ce jour, je suis outrée. J'ai été placé dès l'âge de 18 mois à la DDASS. Ensuite, j'ai vécu jusqu'à ma majorité dans une famille d'accueil.

Ma mère est décédée alors que j'avais 10 ans, je ne l'ai jamais vu ni en réel, ni en photo. J'ai vu mon père environ 5 fois dans ma vie.

Il est décédé en 2002. J'ai refusé d'être sa tutrice quand il est rentré en maison de retraite et j'ai aussi refusé tout héritage par le biais du TGI.

Mon frère s'est désigné comme tuteur. Je ne connais presque pas mon frère. Celui ci a été élevé par notre père.

Je viens de recevoir un courrier d'huissier me demandant de payer ses frais d'obsèques.

Je suis écoeurée car je ne connais pas cette personne. C'est mon père biologique mais je n'ai aucun sentiment pour lui. Je ne l'aimais pas. J'ai souffert étant enfant d'être seule.

Pourquoi devrais je payer pour une personne qui est mon père mais qui restait totalement inconnue à mes yeux ?

Il ne m'a pas élevé, ni nourri, ni pris en week end..... alors aidez moi.

Existe t'il une loi qui peut m'épargner cette facture ?

J'attends votre réponse avec impatience car je dois répondre au plus tôt avant poursuites.